

Document d'Entrée en Relation

Remis en application de l'article 325-5-1 du Règlement Général de l'AMF et par les articles L521-2 du Code des Assurances

CONSEILLER	<p>M. ROMAIN LE BOURBASQUET</p> <p>LE BOURBASQUET FINANCE 8 Rue Jacques CARTIER, 56450 THEIX-NOYALO 06 86 63 47 04 abs.patrimoine@gmail.com</p>	
-------------------	---	---

Informations sur le professionnel

Vous avez choisi de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

Nom ou dénomination sociale : LE BOURBASQUET FINANCE
Adresse professionnelle ou siège social : 8 Rue Jacques CARTIER, 56450 THEIX-NOYALO
SIREN : 840105795
NAF/APE : 6619B

Données personnelles

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par M. ROMAIN LE BOURBASQUET pour l'entrée et la gestion de la relation client.

Elles sont conservées pendant 5 ans et sont destinées à M. ROMAIN LE BOURBASQUET

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition et de portabilité des données vous concernant et les faire rectifier en contactant : M. ROMAIN LE BOURBASQUET - 8 Rue Jacques CARTIER, 56450 THEIX-NOYALO - 06 86 63 47 04 - abs.patrimoine@gmail.com. **Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.**

I. Statuts légaux et autorités de tutelle

Votre conseiller (ou intermédiaire) est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation 18004434. (Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : www.orias.fr) au titre des activités réglementées suivantes :

| CIF (Conseiller en Investissements Financiers)

Le conseiller est susceptible de fournir des conseils en investissement de manière non indépendante au sens de l'article 325-5 du RGAMF enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (ANACOFI-CIF) association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : www.amf-france.org . Cette activité est contrôlable par l'AMF.

| IAS (Intermédiaire en Assurance)

Courtage en Assurance : Le conseiller, en sa qualité de COA (Courtier en Assurance) est non soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance, sans pouvoir

fonder son analyse sur un nombre suffisant de contrats d'assurance offerts sur le marché (article L521-2 II 1°(b) du Code des assurances).

Partenariats avec les entreprises d'assurance : CARDIFF, AXA THEMA, GENERALI, SWISSLIFE, UNEP, VIE PLUS, PRIMONIAL, MMA, ERES, ASSUREA, SAMBO, MATRISK.

- > LE BOURBASQUET FINANCE travaille avec les entreprises d'assurance suivantes : CARDIFF, AXA THEMA, GENERALI, SWISSLIFE, UNEP, VIE PLUS, PRIMONIAL, MMA, ERES, ASSUREA, SAMBO, MATRISK.
- > Il peut vous être communiqué, sur simple demande, le nom des entreprises d'assurance avec lesquelles le cabinet travaille.

Agent Immobilier

- > Titulaire de la carte professionnelle n° CPI56052022000000015, par délivrée la CCI du Morbihan et permettant l'exercice de l'activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce. Absence de garantie financière, non détention de fonds, effets ou valeurs pour compte de tiers. L'activité est contrôlable par la DGCCRF.

Votre conseiller ou intermédiaire dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de de l'ANACOFI et de l'ANACOFI-CIF d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : Liberty specialty Markets Europe
42 rue Washington 75008 Paris

Numéros de polices :
MRCBRO201806FRS0000000019823A00

Pour des montants de :	CIF	IAS	IMMO
Responsabilité Civile Professionnelle :	Montant des garanties : 600 000 € par sinistre et par année d'assurance	Montant des garanties : 1 500 000 € par sinistre et 2 000 000 € par année d'assurance	Montant des garanties : 250.000 € par sinistre et par année d'assurance
Garantie financière :	Non approprié	115 000€ par sinistre et par année d'assurance	Non approprié

Votre conseiller (ou intermédiaire) s'est engagé à respecter intégralement le Code de Bonne Conduite de de l'ANACOFI et de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association.

- > **Tableau des partenaires / principaux partenaires** : compagnies, établissements de crédit, entreprises d'assurance, autres fournisseurs et partenaires immobiliers (promoteurs) :

Dans le cadre de l'activité (CIF, IAS, IOBSP, IMMO)	Nom du partenaire	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
IAS	CARDIFF, AXA THEMA, GENERALI, SWISSLIFE, UNEP, VIE PLUS, PRIMONIAL, MMA, ERES, ASSUREA, SAMBO, MATRISK.	Entreprise d'assurance	Convention de courtage	Commissions
CIF	Swisslife Banque / France Valley / La Financière de l'Echiquier / Alpheys / Inter Invest	Société de gestion de Portefeuille	Convention de distribution	Commissions

Immobilier	Histoire et Patrimoine, CIR, UFF, OCEANIC, DOMITYS, CONSULTIM.	Promoteur immobilier	Convention de partenariat	Honoraires
------------	--	----------------------	---------------------------	------------

Détails des relations capitalistiques / commerciales (droit de vote, capital, chiffre d'affaires...) : **néant**.

II. Mode de facturation et rémunération du professionnel

Tarifs et honoraires pratiqués :

Nature de la prestation	Type de rémunération (forfait/tarif horaire)	Montant de la prestation	Tarif HT ou tarif TTC
Bilan Patrimonial Simplifié	Forfait	300€	HT
Bilan Patrimonial Complet	Forfait	600€	HT
Stratégie Patrimoniale	Tarif horaire	150€	HT

Dans le cas d'un conseil CIF dit non-indépendant, ou d'un acte d'intermédiation, d'une solution d'épargne ou d'investissement, le conseiller sera rémunéré par une fraction des frais initialement prélevés par le promoteur du produit et/ou les intermédiaires intercalés

- > Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière non-indépendante, votre conseiller peut conserver les commissions.
- > Dans ce cadre, le conseiller évalue un **éventail suffisant d'instruments financiers** (dès lors que l'éventail analysé ne se limite pas aux Produits émis ou proposés par des entités ayant des liens étroits, ou toute autre relation juridique ou économique avec le Conseiller.

La lettre de mission devra valider définitivement le mode et le niveau de rémunération du professionnel ainsi que le niveau de frais et les honoraires prélevés au client.

III. Mode de communication

Les modes de communication à utiliser entre LE BOURBASQUET FINANCE et le client sont les suivants :

- > Réunions physiques ; Courrier ; Envois de courriels ; Téléphone ;

Traitement des réclamations

(Article 325-23 du RGAMF et Instruction AMF n°2012-07 du 13/07/2012 - MAJ 24/04/2013, 20/11/2013 et 17/10/2014 et 12/12/2016 avec effet au 01/05/2017)

Modalités de saisine de l'entreprise

Pour toute réclamation votre conseiller peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier : 8 Rue Jacques CARTIER, 56450 THEIX-NOYALO - Par tel : 06 86 63 47 04 - Par mail : abs.patrimoine@gmail.com

Traitement des réclamations :

Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- > Dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- > Deux mois maximum entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Saisir un médiateur :	
I - Médiateur compétent litiges avec une entreprise : Médiateur de l'Anacofi 92 rue d'Amsterdam 75009 Paris	Pour les activités d'assurance La Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 PARIS CEDEX 09 Site internet : https://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+médiateur
II - Médiateurs compétents litiges avec un consommateur : Pour les activités de CIF Mme Marielle Cohen-Branche Médiateur de l'AMF Autorité des Marchés Financiers 17, place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 Site internet : https://www.amf-france.org/fr/le-médiateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation	Pour les activités d'IOBSP et Immobilières¹ Médiation de la consommation - ANM Conso 2 rue de Colmar 94300 VINCENNES https://www.anm-conso.com/site/particulier.php

Mentions légales

Société LE BOURBASQUET FINANCE Société par actions simplifiée au capital de 10 000€, enregistrée sous le n° SIREN 840105795 auprès du tribunal de commerce de VANNES - Code NAF/APE 6619B- N° TVA intracommunautaire FR56840105795

Enregistrée à l'ORIAS sous le n°18004434 (www.orias.fr) en qualité de :

- > Conseiller en investissements financiers adhérent de l'association CNCGP, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers, numéro d'enregistrement E008992. Démarcheur bancaire ou financier
L'activité de CIF est contrôlable par l'AMF ;
- > Intermédiaire en assurance en qualité de
L'activité d'IAS est contrôlable par l'ACPR ;
- > Intermédiaire en Transactions immobilières - titulaire de la carte professionnelle de transaction sur immeubles et fonds de commerce n°CPI5605202200000015délivrée par la CCI du Morbihan, ne peut recevoir aucun fonds, effet ou valeur.
L'activité immobilière est contrôlable par la DGCCRF ;

Assurance RCP et Garantie Financière : MATRISK - 22 rue de la Maison Rouge 77185 Lognes - n° de police d'assurance MRCSBRO201806FRS000000019823A00. Adresse du siège social : 8 Rue Jacques CARTIER, 56450 THEIX-NOYALO
Téléphone du siège social : 06 86 63 47 04 - Email du siège social : abs.patrimoine@gmail.com